

# Règlement du concours d'écriture « Écrire Cannes »

Édition 2026



## **REGLEMENT CONCOURS « ECRIRE CANNES » 2026**

### **Article 1 : Objet du concours**

La Mairie de Cannes lance, en partenariat avec la boutique Montblanc Cannes, un concours d'écriture ouvert à toutes et tous, intitulé « Écrire Cannes ». Les quartiers de notre ville seront au centre de l'intrigue, en tant qu'objets du récit ou décors de celui-ci.

Pour le dixième anniversaire de ce concours en 2026, la thématique retenue est : « **Cannes durable : imaginons la ville de demain** ». Les candidats motivés par cette thématique pourront notamment s'inspirer des réflexions des quatre groupes de travail organisés dans le cadre du challenge international Climathon 2025, en partenariat avec l'ADEME, Université Côte d'Azur (campus Georges Méliès) et le Shift Project (voir lien web). Les candidats sont invités à inscrire leurs propositions dans l'une des trois thématiques privilégiées pour ce concours : la frugalité, la coopération et l'innovation (ou un mélange des trois).

### **Article 2 : Condition du concours**

Les récits seront écrits en français. La construction grammaticale, l'orthographe, le vocabulaire, la ponctuation seront des éléments pris en compte. Les auteurs devront mentionner que leurs œuvres n'ont jamais été publiées par ailleurs. Un seul texte par auteur pourra être transmis.

Le concours est dédié à l'écriture de nouvelles

Une catégorie « moins de 18 ans valorisera un jeune candidat.

Qu'entendons-nous par nouvelle ? Une histoire réelle ou fictive, brève mais intense, et ancrée dans un milieu spécifique. Il s'agit de tenir le lecteur en haleine, voire de le surprendre avec des personnages peu nombreux mais bien caractérisés. L'action sera rythmée et concise avec une chute de préférence inattendue.

Un soin tout particulier sera apporté à la construction de l'intrigue et au respect du thème.

### **Article 3 : Règlementation sur le format**

- Format de la page : A4
- Police de caractère : Times New Roman justifié
- Taille de caractère : corps 12
- Interligne : 1.5
- Donner un titre
- La longueur des œuvres ne devra pas excéder 10 000 signes, espaces compris

*Pour rappel, le signe est l'unité de base permettant la composition d'un texte et équivaut dans un texte Word au caractère.*

- Le nombre exact de signes devra être mentionné à la fin du texte

#### **Article 4 : Informations sur l'envoi**

Les œuvres seront envoyées par mail en format WORD à l'adresse suivante : [ecrircannes@ville-cannes.fr](mailto:ecrircannes@ville-cannes.fr)

Les candidats devront transmettre leurs textes inédits **avant le lundi 27 avril 2026**. Un jury composé de 8 personnalités issues de la municipalité, des mondes de la culture, de la littérature, de l'éducation de la recherche et des médias attribuera des récompenses aux gagnants du concours.

Bulletin d'inscription : Voir Annexe

Le nom ne doit pas apparaître sur le texte afin de préserver l'anonymat.

Adresse d'envoi ou de dépôt:

Mention concours « Ecrire Cannes»

Médiathèque de Cannes

1 avenue Jean de Noailles

06400 Cannes

#### **Article 5 : Coût**

La participation est gratuite

#### **Article 6 : Les prix et récompenses**

Les candidats s'engagent à être présents le jour de la remise des prix qui aura lieu samedi 13 juin 2026.

Les gagnants du concours se verront offrir un accès gratuit à toutes les médiathèques municipales sous forme d'abonnement et recevront plusieurs ouvrages sur la Ville de Cannes.

Par ailleurs :

Les candidats devront transmettre leurs textes inédits **avant le lundi 27 avril 2026**, soit trois mois et demi après la **publication du règlement du concours le jeudi 15 janvier 2026**.

Outre le Premier prix, un stylo *Meisterstück* remis par la boutique MontBlanc Cannes, et le prix spécial « Moins de 18 ans », des prix thématiques sont décernés aux auteurs dont l'originalité a été remarquée par ce jury : prix de l'humeur, de la poésie, du fantastique de l'anticipation, du patrimoine, etc., avec publication du Premier prix dans le mensuel municipal *Cannes Soleil* et des autres prix sur le site Cannes.com, des abonnements aux médiathèques de la Ville, des places de spectacle au Théâtre de La licorne, des dons d'ouvrages...

Ces récompenses seront remises **le samedi 13 juin 2026 de 10h-12h**, dans les Jardins de la Médiathèque Noailles.

L'intégralité des textes primés sera diffusée sur le site internet de la Ville de Cannes [www.cannes.com](http://www.cannes.com)

## **Article 7 : Jury et critère de jugement**

Le jury se réserve le droit de ne pas retenir de gagnant si la qualité n'est pas jugée suffisante.

Le jury est composé de :

Président : David Lisnard, Maire de Cannes ou son représentant,

Nicolas Péliquier, Professeur à l'Université Côte d'Azur, Nouvelles écritures du réel

Franck Jodet, Conservateur des Médiathèques, Ville de Cannes

Véronique Albouy, Responsable des médiations, Médiathèque Noailles, Ville de Cannes

Valérie Habermacher, Responsable du pôle livre adultes, Médiathèque Noailles, Ville de Cannes

Françoise Polvèche, Consultante, ancienne journaliste littéraire à Radio France

Alison Fratini, Chargée de la communication et des partenariats, Montblanc Cannes

Benoît Agassant, directeur du service environnement, Ville de Cannes

## **Article 8 : Résultats**

La Mairie de Cannes se réserve la faculté d'interrompre, suspendre, annuler, proroger ou modifier ce concours si les circonstances l'exigent. La responsabilité de la Mairie de Cannes ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

## **Article 9 : Respect des résultats**

- Les décisions du jury sont sans appel.

- Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

## **Article 10 : Droit de diffusion**

Les participants du concours ne peuvent envoyer des textes que pour lesquelles ils possèdent les droits d'auteur. Par le fait même, les participants du concours dégagent la Mairie de Cannes de toutes responsabilités concernant une violation des droits d'auteurs et des litiges pouvant en résulter.

Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les textes envoyés. Aucune contrepartie en dehors de ce qui est prévu dans l'article 6 du présent règlement ne pourra être exigée.

Les textes primés seront uniquement publiés/lus dans le cadre du concours pour lequel ils ont été envoyés notamment les droits de diffusion sur cannes.com, Cannes Soleil et les droits de lecture.

BULLETIN D'INSCRIPTION « ECRIRE CANNES » 2026

(À joindre impérativement à votre texte)

NOM .....

PRÉNOM .....

Catégorie Moins de 18 ans :

Nombre de signes au total :.....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Ville .....

Téléphone .....

Courriel .....

Titre du récit : .....

Je soussigné(e), .....

Déclare :

- Participer au concours « Écrire Cannes » 2026 organisé par la Mairie de Cannes, en partenariat avec la boutique Montblanc Cannes

- Avoir pris connaissance du règlement

- Certifie être l'auteur du texte proposé

À :.....

Le .....

Signature, précédée de la mention

« Lu et approuvé »

